

Prévention et mesures structurelles: Développement de la capacité d'agir ou restriction des droits?

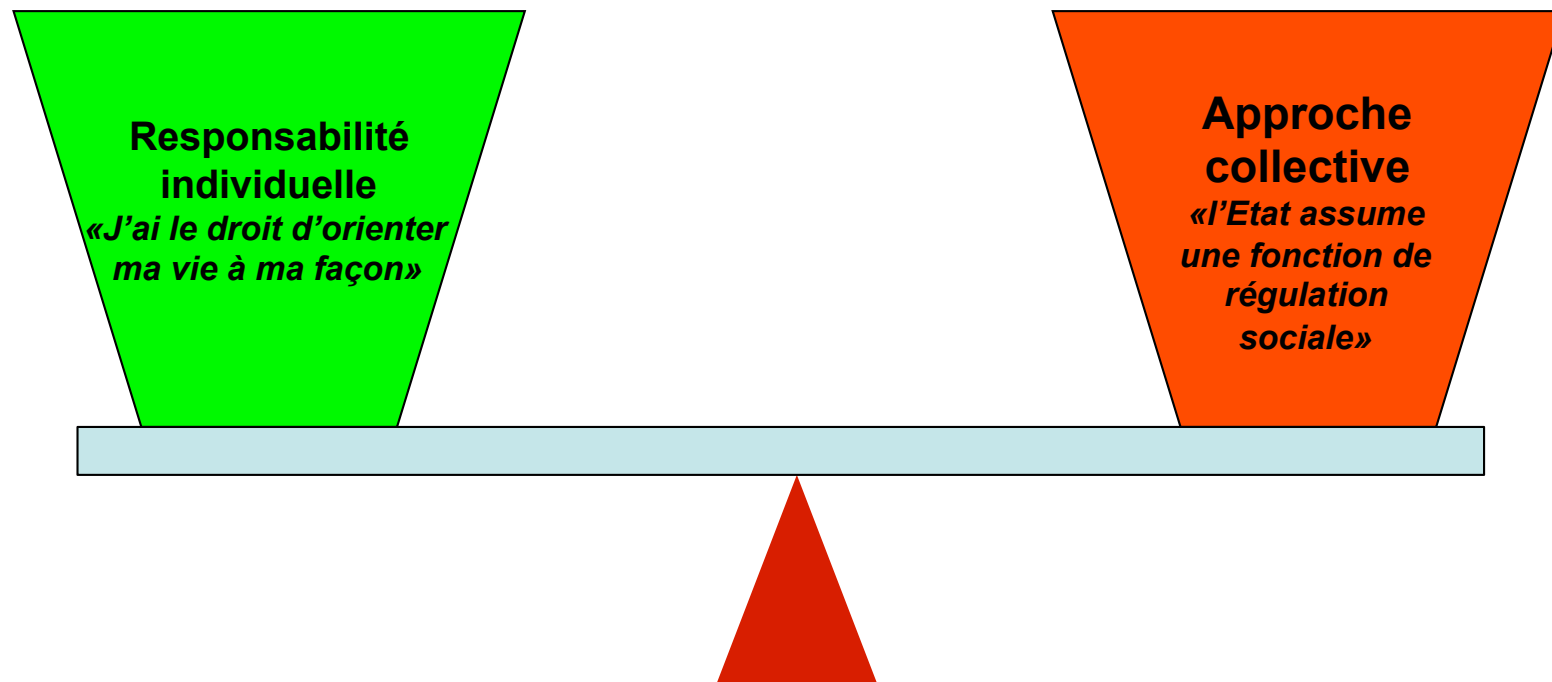


Stéphane Caduff
stephane.caduff@fva.ch

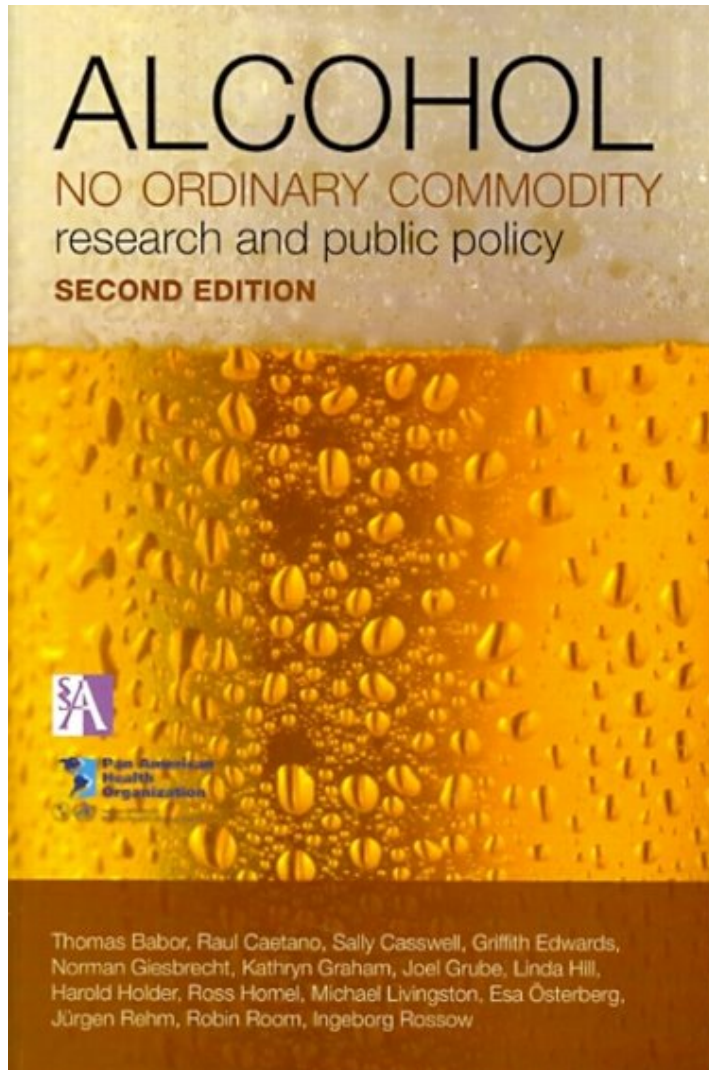
Caduff S. (2014). *L'influence du contexte idéologique sur les politiques publiques de prévention alcool. L'exemple du Plan opérationnel du PAct-Alcool 2007-2012, deuxième axe, information et prévention, dans le Canton de Vaud*, Mémoire de MAS, Haute Ecole de travail social et de santé, EESP-Vaud, Lausanne.

<http://fva-prevention.ch/wp-content/uploads/2008/10/Travail-de-master-MAS-Stéphane-Caduff.pdf>

Une question de philosophie politique



Babor... le choc!



**La prévention
comportementale est chère
et peu efficace!**

**La prévention structurelle est
efficace et peu couteuse!**

**mais...
elle peut être très impopulaire!**

Développement de mesures de prévention?

- Une question de philosophie politique?
- De valeurs?
- De culture?
- De connaissances scientifiques?



Politiques publiques

Approche rationnelle

- « une série **d'actions** ou d'inactions que les autorités publiques choisissent d'adopter pour régler **un problème** ou un ensemble interrelié de problèmes » (Pal, 1992).
- « la sélection **des buts et des moyens** de les atteindre, donc à la recherche de **solutions** » (Jenkins, 1978).
- « un ensemble d'activité (ou de non-activité) par des **acteurs politiques**, visant à apporter **des solutions** à des problèmes » (Lemieux, 2002).



Politiques publiques

Valeurs

- le développement des politiques publiques « ...consiste en un cadre englobant **d'idées et de valeurs** à l'intérieur duquel les décisions sont prises et des actions ou des inactions sont menées... » (Brooks 1989:16).
- « Ce sont les **croyances** des membres des coalitions plaidantes qui expliquent avant tout leurs actions » (Lemieux, 2002).
- Pour Hassenteuful (2010) le développement d'une politique publique semble se justifier moins par les propriétés spécifiques d'une problématique (gravité, type de problème, urgence, mis en évidence par les indicateurs), qu'à **l'efficacité de son relais par différents acteurs importants et son adéquation avec les valeurs dominantes dans la société.**



PLANIFICATION RATIONNELLE	PLANIFICATION PRAGMATIQUE
Technique, technocratique	Participative, action communautaire, politique
Méthodes objectives et « dures », quantitatives	Méthodes subjectives et « molles », qualitatives
Logique « PER SE », suit sans dévier un chemin logique	Adaptative, <u>étapiste</u> , gradualiste et opportuniste
Ne tient pas compte des contraintes et de la faisabilité	Tient compte de la faisabilité
Souvent indépendante de la programmation	Intégrée à la programmation et à la mise en œuvre
Rôle de l'expert important	Rôle de l'expert moins important ou du moins expertise différente, non technique
Le plan idéal	Le plan possible ou réalisable plutôt qu'idéal
Se veut et se dit non influencé par les éléments politiques	Tente d'intégrer les éléments politiques

Valeurs? Trois visions de ce qui est juste... Jean Kellerhals,

Noëlle Languin *Juste ? Injuste ?* Sentiments et critères de justice dans la vie quotidienne, Payot, Paris, 2008, 220 p.

- **Volontarisme: *Responsabilité individuelle***
 - ⇒ l'individu choisit les risques et sa manière de s'en prémunir de manière individuelle (assurance facultative, prime en fonction du risque)
 - ⇒ L'individu et l'entreprise répondent des dommages qu'ils provoquent à hauteur du dommage réel (indépendamment de leurs ressources effectives)



- **Providentialisme: *individu influencé par des forces qu'il subit et sur lesquelles il n'a pas prise. (contexte socioéconomique, publicité, ...)***
 - ⇒ Pas de responsabilité propre
 - ⇒ Individu «choisi» les risques qu'il veut courir; pas d'intervention de l'Etat pour réguler mais prise en charge des problèmes.
 - ⇒ Les entreprises doivent réparer les problèmes qu'elle provoquent



- Communautarisme: *Pesée des intérêts pour le bien de tous (individu et collectivité)*
 - ⇒ L'Etat peu limiter la liberté de l'individu pour le bien commun, il doit prendre en charge les problématiques
 - ⇒ Les assurances privées ou publiques peuvent limiter leurs prestations si l'individu prend de trop grands risques (que la collectivité n'a pas a assumer)

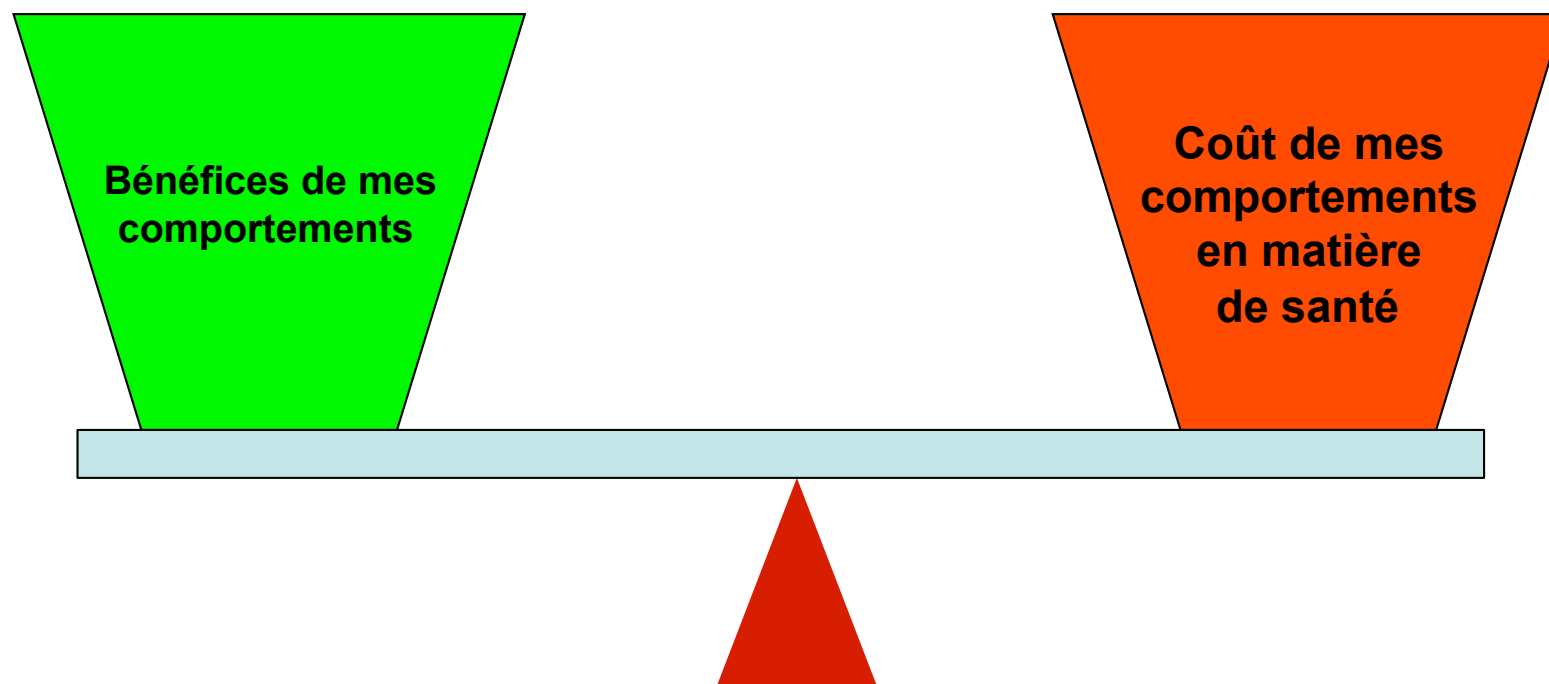


Nous pouvons résumer ces trois modèles selon le tableau suivant :

	Providentialisme	Volontarisme	Communautarisme
Responsabilité de l'individu, qui doit assumer ses actes	NON	OUI	NON avec exceptions décidées par la collectivité
Responsabilité des entreprises, qui doivent assumer les dommages provoqués par leurs produits	OUI	OUI	OUI
Prise en charge par l'Etat des dommages	OUI	NON	OUI
Interventionnisme d'Etat pour réguler le comportement des individus (interdictions, taxations,...)	NON	NON	OUI



Homo economicus et prévention



Restriction des droits?

- Foucault a développé la thèse du biopouvoir, qu'il définit comme un pouvoir qui s'exerce par l'Etat sur la vie des corps et celle de la population. Cette théorie conduit à comprendre la prévention comme « *un instrument au service d'un bio pouvoir liberticide, c'est-à-dire comme participant d'une vaste entreprise de contrôle social des conduites privées, condamnant celles par lesquelles les individus peuvent nuire à leur santé...* » (Orobon, 2012, p. 245)



La capacité d'agir ?

- Pour Orobon (2012), la prévention se définit aujourd'hui dans un contexte individualiste contemporain où **l'individu est devenu acteur de sa vie, de sa formation, de son employabilité et de sa santé**. Ainsi, s'il est bien conseillé, il a la possibilité, voire **le devoir**, de conserver et développer son capital santé. En ce sens, l'autonomie, comprise ici comme la capacité à décider pour soi, implique également une **responsabilité** et, par là même, le risque d'être reconnu responsable ou **coupable** en cas d'échec à maintenir ou à faire fructifier son capital.



Position des acteurs

- **Politiques:**
 - Lecture idéologique des problématiques.
- **Fonctionnaires de l'Etat:**
 - Approche structurelle et comportementale se réfèrent aux recherches et aux expériences de terrain.
- **Professionnels:**
 - Développent des actions selon une planification pragmatique tout en renforçant les bases scientifiques de leurs actions.
- **Population:**
 - Privilégie les actions de sensibilisations (responsabilité individuelle)
 - Accepte quelques mesures structurelles si pas universelles...



Perception de la prévention structurelle

Dans l'étude réalisée dans le cadre du Monitorage des addictions, une série de mesures concernant les manifestations sportives ont été proposées aux personnes sondées. La mesure la plus plébiscitée est **l'interdiction géographique pour les auteurs de troubles (94 %)**, loin devant les autres propositions de régulation concernant la vente d'alcool, comme : la vente de bière légère (58 %) ou l'interdiction de vente d'alcool (48 %), cette dernière n'étant pas acceptée par la majorité des personnes sondées. Dans le domaine de la protection de la jeunesse, le public **est favorable à une fixation de la limite d'âge pour la vente d'alcool à 18 ans**. Par contre, il est défavorable à l'augmentation générale des prix de l'alcool (59 %), mais accepterait la fixation de prix minimaux pour les boissons alcoolisées les moins chères.



En France

- De manière plus générale, les travaux de Tanti-Hardouin (2013) sur les positions des Français concernant la prévention montrent qu'une majorité de l'opinion publique (63 %) considère « **que la priorité doit être donnée aux actions de prévention permettant de responsabiliser les gens sur ce qui peut nuire à leur santé** ». Cette adhésion aux mesures d'information augmente encore (76 %) lorsqu'il est question d'une forme de « *libre arbitre éclairé* », « *les citoyens doivent être informés davantage, mais ils peuvent décider par eux-mêmes de leur comportement* ». En comparaison, seuls « 36.5 % pensent qu'il faille réglementer pour assurer une meilleure sécurité ».



La capacité d'agir

Alcool:

- Des projets de prévention en milieu scolaire basés sur des approches motivationnelles ont **une certaine efficacité.**

Gmel, G., Labhart, F., Venzin, V., & Marmet, K. (2010).

Kurzinterventionen bei risikoreich Alkohol konsumierenden Berufs- und MittelschülerInnen im Kanton Zürich. Zürich: Mittelschul- und Berufsbildungsamt des Kantons Zürich / Lausanne: Sucht Info Schweiz.

- La réduction des risques et prometteuse tant pour des populations très marginalisées que pour des étudiants.

Grazioli, V et al. Protective Behavioral Strategies and Future

Drinking Behaviors:Effect of Drinking Intentions Psychology of Addictive Behaviors 2015, Vol. 29, No. 2, 355–364



Bibliographie

Babor T. et al. (2010). *Alcohol : No ordinary commodity. Research and public policy (2nd edition)*, Oxford: Oxford University Press.

Caduff S. (2014). *L'influence du contexte idéologique sur les politiques publiques de prévention alcool. L'exemple du Plan opérationnel du PAct-Alcool 2007-2012, deuxième axe, information et prévention, dans le Canton de Vaud*, Mémoire de MAS, Haute Ecole de travail social et de santé, EESP-Vaud, Lausanne.

Gmel, G., Labhart, F., Venzin, V., & Marmet, K. (2010). *Kurzinterventionen bei risikoreich Alkohol konsumierenden Berufs- und MittelschülerInnen im Kanton Zürich*. Zürich: Mittelschul- und Berufsbildungsamt des Kantons Zürich / Lausanne: Sucht Info Schweiz.

Gmel G., Kuendig H, Notari L., Gmel C., Flury R. (2013). *Monitoring suisse des addictions - Consommation d'alcool, tabac et drogues illégales en Suisse en 2012*, Addiction Suisse, Lausanne, Suisse

Gmel, G., et al. (2012). *Monitoring suisse des addictions / Rapport annuel – Données 2011*, Berne IUMSP- Addiction Suisse.

Hassenteufel, P. (2010) Les processus de mise sur agenda : sélection et construction des problèmes publics, *Informations sociales*, 2010/1 n° 157, p. 50-5

Herzlich, C. (2002). Entre droits et responsabilités : les ambiguïtés de la prévention in *La prévention : un enjeu personnel ou collectif*, Actes du forum Louis-Jeantet n° 3, sous la direction d'Alain F. Junod et de Suzy Soumaille, Lausanne: Georg éditeur.

Kellerhals, J., Languin, N. (2008). *Juste? Injuste ? Sentiment de justice dans la vie quotidienne*. Paris: Payot.

Lemieux, V. (2002). *L'étude des politiques publiques. Les acteurs et leur pouvoir*, Les presses de l'Université Laval.

Orobon, F. (2012). *Santé publique et libertés individuelles. L'exemple des conduites par lesquelles on peut se nuire à soi-même*. Lyon : Université Jean Moulin.

Pineault, R. Daveluy, C. (1995). *La planification de la santé, concepts - méthodes - stratégies*. Montréal: Editions Nouvelles

Tanti-Hardouin, N (2013) *La liberté au risque de la santé publique*, Les Belles Lettres, Paris

Uhl, A, (2009), Ethique et vision de l'être humain dans la politique des addictions « fondée sur les preuves scientifiques », *Dépendances*, n°39, 5-10

